

Activités sportives autorisées

- Aérobic
- Aéromodélisme
- Aïkido, Aïkibudo, tameshi-giri
- Aquagym
- Aviron
- Badminton
- Base-ball, softball, cricket
- Basket-ball
- Billard
- Body building, culturisme, musculation
- Boules, pétanque
- Bowling et sports de quilles
- Course pédestre, course d'orientation, cross-country hors haute montagne*
- Croquet
- Cyclisme (sur piste cyclable, route)
- Cyclotourisme hors VTT
- Danse
- Escalade en salle
- Escrime (épée, fleuret, sabre)
- Fléchettes
- Football
- Golf
- Gymnastique
- Haltérophilie, poids et haltères
- Handball
- Jeu de paume, ballonau poing, jeu de balle au tambourin
- Jiu-jitsu
- Joutes nautiques
- Judo
- Natation en bassin ou en eau libre (nage, plongeon, artistique) à l'exclusion de la nage en eaux vives
- Pêche à l'exclusion de la pêche et chasse sous-marine
- Pelote basque
- Randonnée pédestre et marche, hors haute montagne*
- Sports collectifs divers
- Squash
- Sumo
- Tennis
- Tennis de table
- Traineaux et ski pulka
- Trampoline
- Twirling majorettes
- Volley-ball
- Water polo
- Yoga

* La haute montagne se caractérise par la nécessité d'utiliser pour la progression du matériel ou des techniques de l'alpinisme.